

# Pêches et Océans Canada

## ADDENDA no.1

11 février 2022

**Sollicitation #:** 30000177 – **ROC** - Cours de certification en thermographie de niveau I et de niveau II en anglais et en français

.....

Cet addenda est publié pour modifier le tableau des critères obligatoires du critères "O2" et la procédure des commandes relatif à la requête d'offre à commande 30000177 comme suit :

### Changement #1,

Dans la RFSO, Partie 4 - Procédures d'évaluation et base de sélection, **SUPPRIMER** le sous-article **4.1.1.1 - Critères techniques obligatoires** dans son entièreté et le **REEMPLACER** par ce qui suit. :

#### **"4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Le soumissionnaire doit répondre à tous les critères obligatoires énumérés. Toute soumission qui ne répond pas aux exigences des critères obligatoires ci-dessous sera considérée comme non conforme et ne sera pas prise en considération.

### **Critères obligatoires**

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin d'assurer la conformité. Les soumissions qui ne répondent pas aux critères obligatoires seront déclarées non recevables. Les critères obligatoires sont évalués soit comme un « Oui » ou un « Non ». Le contrat sera attribué au soumissionnaire qui répond à toutes ces exigences et qui offre les prix soumissionnés les plus bas.

N°	Critères obligatoires	Conforme aux critères (oui/non)	Référence à la proposition du soumissionnaire
O1	Dans la présentation d'une soumission, le soumissionnaire doit fournir une preuve à l'aide de documentation que l'institution proposée est actuellement accréditée par la NETA pour recevoir des crédits d'études pour la formation en thermographie infrarouge.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

N°	Critères obligatoires	Conforme aux critères (oui/non)	Référence à la proposition du soumissionnaire
	<p>*L'accréditation de la NETA doit être présentée avec la proposition</p> <p>*NETA – International Electrical Testing Association</p>		
02	<p>Dans le cadre de la soumission de soumission, le soumissionnaire doit fournir la preuve que tous les instructeurs sont certifiés ASNT niveau III par l'organisation.</p> <p>* Une preuve documentée doit être soumise avec la proposition en utilisant les CV des instructeurs avec les certifications ASNT ci-jointes.</p> <p>ASNT – American Society of Nondestructive Testing</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
03	<p>Dans la présentation d'une soumission, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir une preuve documentée qu'il a des cours en ligne d'attestation en thermographie de niveau 1 et 2 mis en place. Ces cours doivent être offerts en anglais et en français, et l'entrepreneur doit déjà avoir offert ces cours en français et en anglais avant l'attribution du contrat. <b>Les cours en ligne doivent être en direct, interactifs et en apprentissage en mode synchrone, et être offerts en français et en anglais (non préenregistrés).</b></p> <p>*La preuve documentée des cours d'attestation en ligne en thermographie de niveau 1 en anglais et en français doit être soumise avec la proposition incluant la preuve des attestations du cours, comme décrit dans la section 9 du présent énoncé des travaux :</p> <p>Remarque : Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <p>1. Le nom du client, du représentant ou de la liste de la classe</p> <p>a) Nom du client ou des étudiants</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

N°	Critères obligatoires	Conforme aux critères (oui/non)	Référence à la proposition du soumissionnaire
	<p>2. Le nombre total de participants dans le cours interactif en ligne en direct.</p> <p>3. La date de début et de fin de chaque cours, dans le format suivant : MOIS (MM) ET ANNÉE (AAAA).</p> <p>4. La date de la mise en service des cours dans le même format susmentionné.</p> <p>5. Renseignements à propos des compétences des formateurs pour les cours donnés en anglais et en français.</p> <p>6. Comme preuve de livraison, fournir des copies des actes de vente.</p> <p>7. Titre, rôle et expérience des formateurs qui ont donnés les cours continus virtuels en direct et interactifs de thermographie de niveau 1.</p> <p>Toute information confidentielle ou exclusive peut être retirée.</p>		
04	<p>Dans la présentation d'une soumission, le soumissionnaire <b>doit</b> fournir une preuve à l'aide de documentation qu'il peut offrir des cours personnalisés d'attestation en thermographie de niveau 1 sur place avec des formateurs. Ces cours virtuels en direct ou en personne et en apprentissage en mode synchrone pourront être organisés pour des groupes d'employés de la GCC.</p> <p>*La preuve documentée doit être soumise avec la proposition d'au moins un cours personnalisé qui a été livré au cours de cinq dernières années à partir de la date de clôture de la réponse du contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le nom du client, du représentant ou de la liste de la classe <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Nom du client ou des étudiants</li> </ol> </li> <li>2. Le nombre total de participants dans le cours personnalisé sur place.</li> <li>3. La date de début et de fin du cours, dans le format suivant : MOIS (MM) ET ANNÉE (AAAA).</li> </ol>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

N°	Critères obligatoires	Conforme aux critères (oui/non)	Référence à la proposition du soumissionnaire
	<p>6. Comme preuve de livraison, fournir des copies des actes de vente.</p> <p>7. Le titre, le rôle et l'expérience des formateurs qui ont participé aux cours personnalisés sur place en attestation de thermographie de niveau 1.</p> <p>Toute information confidentielle ou exclusive peut être retirée.</p>		

**Changement #2,**

Dans la RFSO, PARTIE 6 – Offre permanente et clauses contractuelles qui en résultent, au sous-article 6.8 – Procédures pour les commandes, **SUPPRIMER** dans son intégralité le **point B – Offres à commandes multiples.**

Tous les autres articles restent les mêmes.